

Cession d'une ancienne voie communale située entre la RD 288 et la VC 9 : commune de Pacé / M. Aubrée

Le rapporteur,

☞ rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation de la RD 288, la sortie sur cet axe de la voie communale située entre la RD288 et la VC 9 a été supprimée. M. Thierry Aubrée s'est porté acquéreur de cet axe de ce fait désaffecté.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement, en vue d'aliénation de cette ancienne voie communale, du 12 au 26 octobre 2011.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête. Un courrier du 17 octobre 2011 émanant de M. et Mme Thierry Aubrée a été annexé au registre d'enquête où ils confirment leur demande d'acquisition de la voie communale située entre la RD 288 et la VC.9. Ils font état des échanges de terrains que cela va entraîner et de l'incidence sur l'exploitation de la parcelle G 1096.

Considérant que le dossier soumis à l'enquête publique, du 12 au 26 octobre 2011, n'a fait l'objet d'aucune observation consignée sur le registre d'enquête et qu'une lettre est annexée au registre d'enquête ;

considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur cette aliénation ;

considérant les avis favorables émis par la commission mixte « urbanisme, développement durable – voirie, transport, bâtiments » lors de ses réunions des 6 décembre 2011 et 7 mars 2012 ;

considérant le code général des collectivités territoriales ;

conformément à l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 13 février 2012 ;

vu le code général des collectivités territoriales ;

vu le code rural, notamment ses articles L161-3 à L161-3 ;

vu le code de la voirie routière, notamment les articles L141-3 à L141-6 et R141-4 à R141-10 ;

vu le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

vu la délibération n° 22/20 de mise à l'enquête publique, du conseil municipal de Pacé en date du 27 juin 2011 ;

vu la délibération n° 27/20 du conseil municipal, en date du 26 mars 2012, portant déclassement d'une ancienne voie communale située entre la RD288 et la VC9 ;

vu le rapport du commissaire enquêteur du 25 novembre 2011 ;

☞ propose au conseil municipal de céder l'ancienne voie communale située entre la RD 288 et la VC 9, cadastrée G1605, d'une surface de 5 283 m² à M. Thierry Aubrée au prix de 0,53 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de céder l'ancienne voie communale située entre la RD 288 et la VC 9, cadastrée G1605, d'une surface de 5 283 m² à M. Thierry Aubrée au prix de 0,53 € le m² ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte notarié, de géomètre et d'enquête publique seront à la charge de la commune ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité